

Rapport Annuel

Sur le Prix et la Qualité

du

Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Exercice 2020 -

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF page 3

-  *Organisation administrative du service*
-  *Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie*
-  *Prestations assurées dans le cadre du service*
-  *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*
-  *Activités du service en 2020*

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC page 16

-  *Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif*

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC page 17

-  *La redevance assainissement non collectif*
-  *Dépenses et recettes d'exploitation 2020*

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC page 19

-  *Investissements 2020*
-  *Etat de la dette*

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Organisation administrative du service

Par arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2016/0178, L'extension de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille aux communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac Les Eglises, a été effective à compter du 1^{er} janvier 2017. La nouvelle collectivité a changé de nom au 1^{er} juillet 2017 et s'appelle désormais Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord. Les SPANC des deux territoires ont donc fusionné et harmonisé leur pratique. (Pour l'historique SPANC de la Communauté de Commune du Pays de Lanouaille a été créée par délibération du 28/02/2002

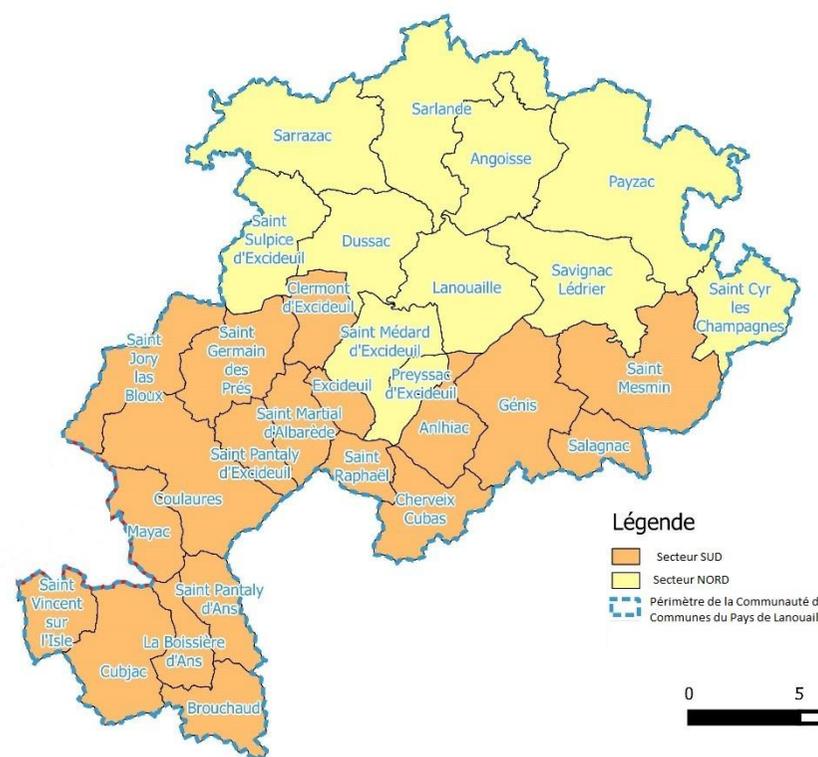
→ Ce service, avec budget annexe, est exploité en régie et dispose de trois Equivalents Temps Plein, chargés :

1. de renseigner les usagers sur l'assainissement ;
2. de procéder au contrôle technique de conception et de réalisation des installations d'assainissement autonomes (neuves ou réhabilitées) ;
3. de procéder au contrôle technique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

→ Le service intervient sur 28 communes, à savoir :

ANGOISSE, ANLHIAC, BROUCHAUD, CHERVEIX CUBAS, CLERMONT D'EXCIDEUIL, COULAURES, CUBJAC AUVEZERE VAL D'ANS, DUSSAC, EXCIDEUIL, GENIS, LANOUILLE, MAYAC, PAYZAC, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT CYR LES CHAMPAGNES, SAINT GERMAIN DES PRES, SAINT JORY LES BLOUX, SAINT MARTIAL D'ALBAREDE, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL, SAINT MESMIN, SAINT PANTALY D'EXCIDEUIL, SAINT RAPHAEL, SAINT SULPICE D'EXCIDEUIL, SAINT VINCENT SUR L'ISLE, SALAGNAC, SARLANDE, SARRAZAC, SAVIGNAC LEDRIEE

Chacune de ces communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de communes.



➔ Le règlement de service a été adopté par le conseil communautaire en date du 15 septembre 2005, modifié les 26 octobre 2006, 3 février 2011, 13 décembre 2012 et 16 décembre 2016.

➔ Les zonages d'assainissement ont été réalisés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord

Délibérations des communes approuvant le zonage d'assainissement :

- le 24 janvier 2002 pour la commune de Cherveix Cubas
- le 14 novembre 2002, pour la commune de St Médard d'Excideuil,
- le 27 juin 2003, pour la commune de Preyssac d'Excideuil,
- le 16 septembre 2004, pour les communes de Payzac, St Cyr les Champagnes, Sarlande et Savignac Lédrier
- le 25 mars 2005 pour la commune de Salagnac
- le 26 janvier 2006, pour les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, St Sulpice d' Excideuil et Sarrazac.
- le 5 octobre 2006 pour la commune d'Anlhiac
- le 27 septembre 2006 pour la commune de Brouchaud
- le 15 décembre 2006 pour la commune de La Boissière d'Ans (Cubjac Auvézère Val d'Ans)
- le 10 juillet 2007 pour les communes de Coulaures, Mayac, Saint Jory Las Bloux, Saint Germain des prés, Saint Pantaly d'Ans, Saint Pantaly d'Excideuil
- le 20 septembre 2009 pour la commune de Génis
- le 1^{er} octobre 2012 pour les communes de Cubjac et Saint Vincent sur l'Isle
- le 17 décembre 2014 pour la commune de Clermont d'Excideuil
- le 15 juin 2017 pour les communes d'Excideuil, Saint Martial d'Albarède et Saint Raphaël

 Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie (D 301.0)

COMMUNES	Installations ANC estimées après travaux Assainissement Collectif et données INSEE sur le logement	Estimation de la population desservie (d'après taux occupation INSEE)
ANGOISSE	277	422
ANLHIAC	209	272
BROUCHAUD	191	214
CERVEIX CUBAS	293	345
CLERMONT D'EXCIDEUIL	185	234
COULAURES	379	570
CUBJAC	501	740
DUSSAC	233	313
EXCIDEUIL	178	274
GENIS	328	409
LANOUAILLE	317	486
MAYAC	183	290
PAYZAC	460	613
PREYSSAC D'EXC	56	80
ST CYR	194	204
ST GERMAIN	308	423
ST JORY LAS BLOUX	179	236
ST MARTIAL	178	286
ST MEDARD D'EXC	335	479
ST MESMIN	282	322
ST PANTALY D'EXC	69	96
ST RAPHAËL	98	94
ST SULPICE	193	239
ST VINCENT	131	244
SALAGNAC	320	749
SARLANDE	270	389
SARRAZAC	271	311
SAVIGNAC LEDRIER	345	486
Totaux	6 963	9 820

Prestations assurées dans le cadre du service

Information et sensibilisation des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif

Une des principales missions du SPANC est de répondre aux attentes et interrogations des usagers mais aussi des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, artisans, bureaux d'études, architectes...) en les informant sur la réglementation en vigueur (entretien, articles, plaquettes...).

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT. Soit :

- Pour les Installations neuves ou réhabilitées :

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue **le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier**. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, **le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages**. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

- Pour les Installations existantes :

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

- Pour l'ensemble des Installations :

Pour l'ensemble des installations contrôlées, la réglementation prévoit un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien. Il a pour objectif de vérifier que le fonctionnement des dispositifs d'assainissement ne crée pas de nuisances environnementales et/ou de problèmes sanitaires.

La périodicité des contrôles a été modifiée par délibération du 16 décembre 2016 :

- le 1^{er} contrôle périodique = 6 ans après le diagnostic de l'installation
- tous les 6 ans : pour les installations non conformes présentant un risque de salubrité publique et / ou de sécurité
- tous les 9 ans : pour les installations conformes ou pour les installations non-conformes ne causant aucun risque de salubrité publique et /ou de sécurité

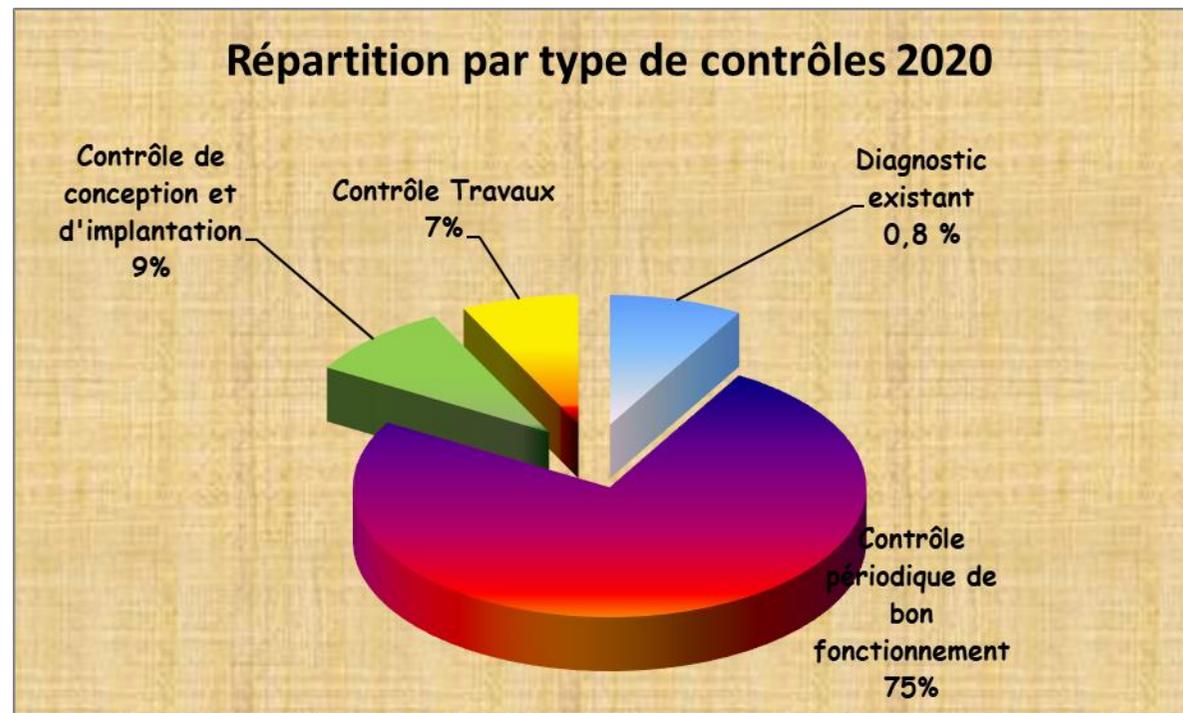
A l'issue de chacun des contrôles un rapport de visite est rédigé et est transmis au propriétaire, au locataire s'il y a lieu et à la commune.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

	Nombre de points	Points obtenus
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	20
Application d'un règlement de SPANC approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	30
B/ Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL	140	100

 **Activités du service en 2020 :**

Diagnostic existant	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle Travaux	TOTAL
58	517	64	51	690



Détail des contrôles sur le territoire de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord

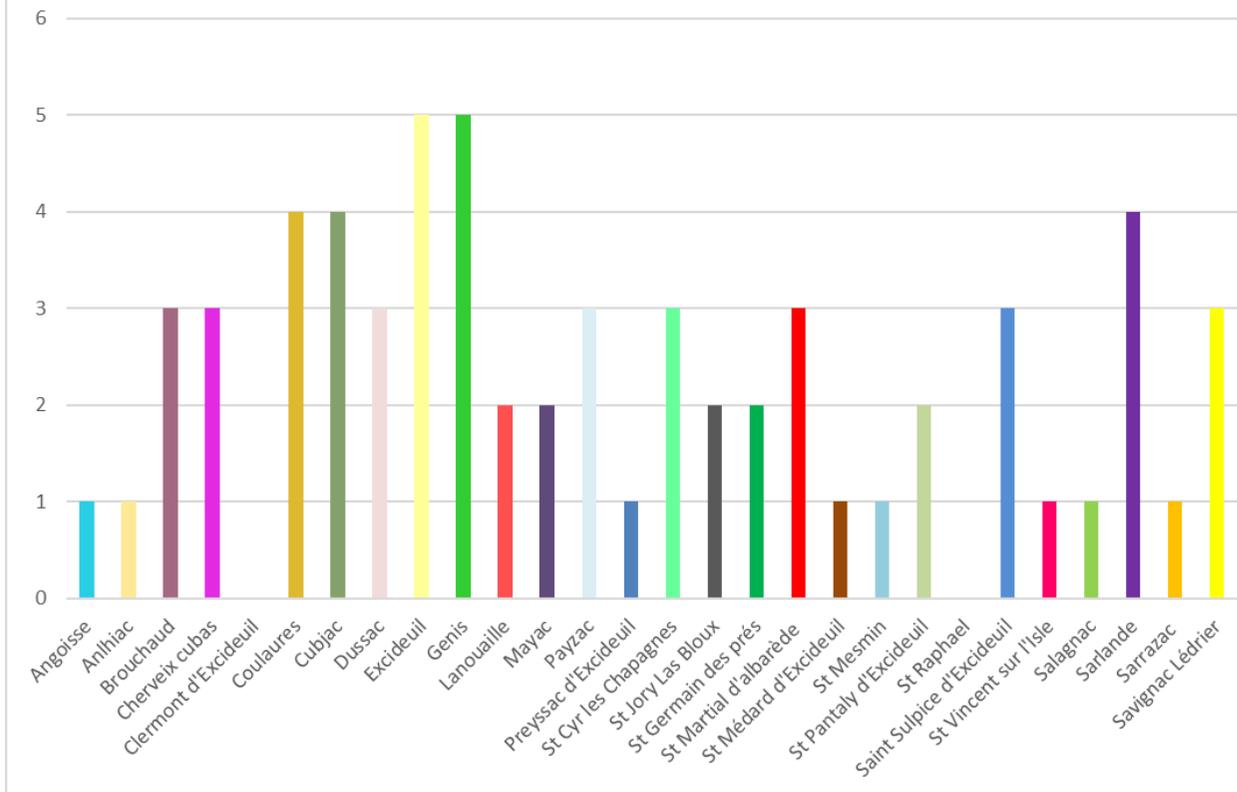
Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de conception et d'implantation

	Angoisse	Anhiac	Brouchaud	Cherveix cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Dussac	Excideuil	Genis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil	
Nbre contrôles en 2020	1	1	3	3	0	4	4	3	5	5	2	2	3	1	
	St Cyr les Champagnes	St Jory Las Bloux	St Germain des prés	St Martial d'albarède	St Médard d'Excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Raphael	Saint Sulpice d'Excideuil	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	total
Nbre contrôles en 2020	3	2	2	3	1	1	2		3	1	1	4	1	3	64

Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de bonne exécution

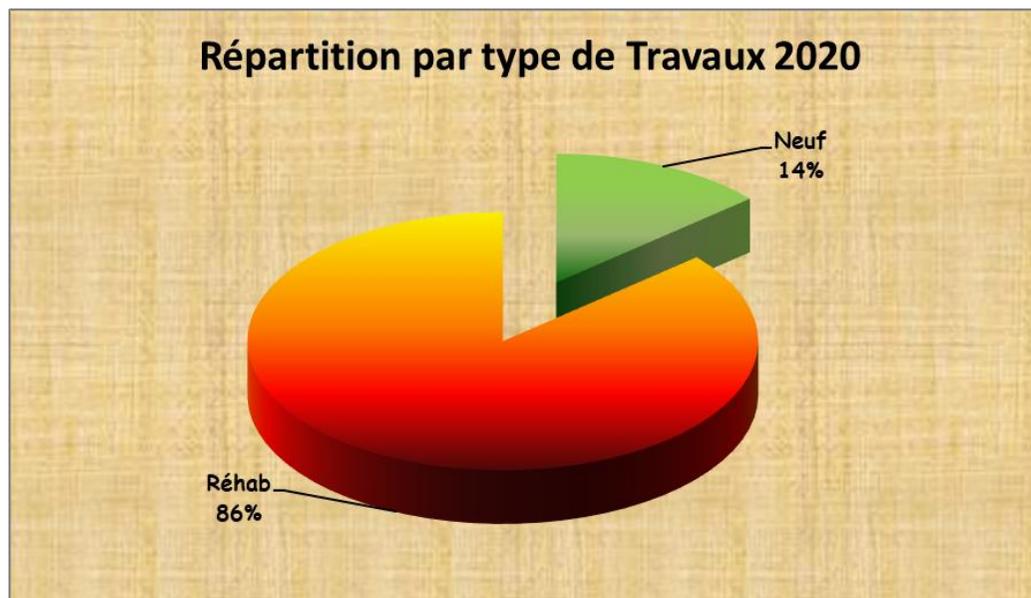
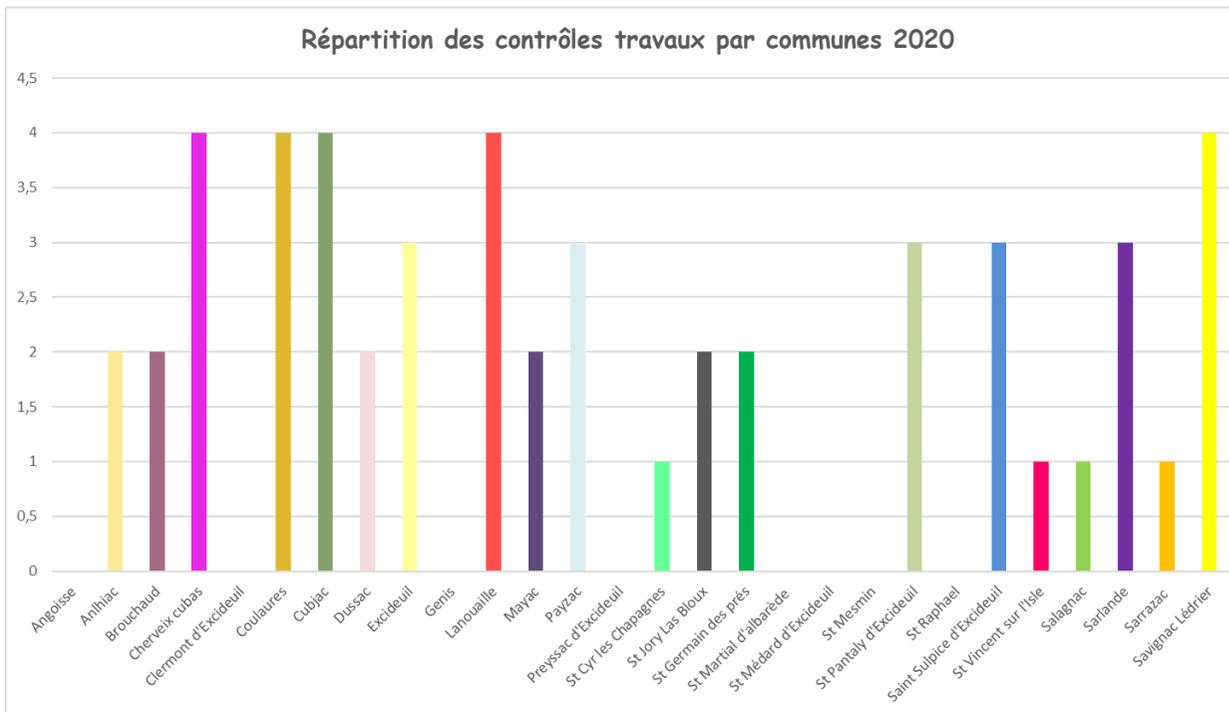
	Angoisse	Anhiac	Brouchaud	Cherveix cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Dussac	Excideuil	Genis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil	
Nbre contrôles en 2020	0	2	2	4	0	4	4	2	3	0	4	2	3	0	
	St Cyr les Champagnes	St Jory Las Bloux	St Germain des prés	St Martial d'albarède	St Médard d'Excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Raphael	Saint Sulpice d'Excideuil	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	Total
Nbre contrôles en 2020	1	2	2	0	0	0	3	0	3	1	1	3	1	4	51

Répartition des contrôles de conception par communes-2020



Répartition par type de conception 2020





Diagnostics des installations existantes 2020

La quasi-totalité des diagnostics des installations d'assainissement non collectif sur les 28 communes de la Collectivité ont été réalisés, hormis pour les propriétaires qui ont refusé le contrôle après plusieurs relances du service ainsi que pour les habitations non occupées.

En 2020, le service a effectué dans sa grande majorité les contrôles périodiques de bon fonctionnement de la commune de Angoisse, Génis, Saint Jory Las Bloux et Saint Raphaël

L'avis sur la conformité des installations d'assainissement non collectif a été revue avec l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012, expliquant cette hausse de non-conformité (les avis « conforme sous réserves », tolérés dans la précédente réglementation ont été remplacés par des avis « non conforme »).

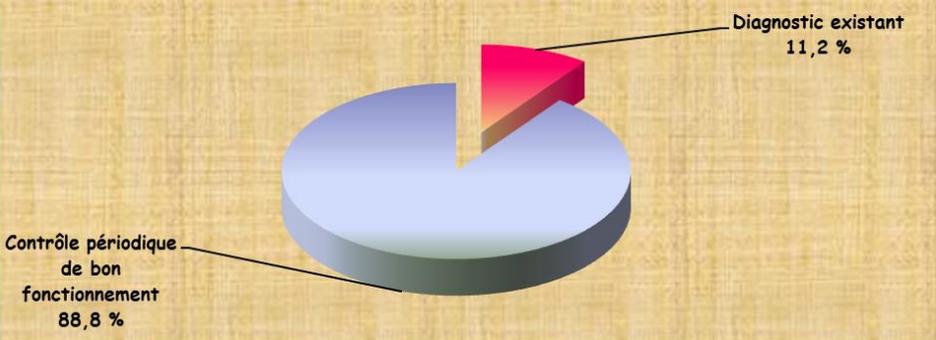
Communes	Angoisse	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac Auvézère Val D'ans	Dussac	Excideuil	Génis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil	
Conforme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Non conforme	Sans risque sanitaire avéré	1	3	3	0	1	2	1	1	0	7	1	0	0	1
	Avec risque sanitaire avéré	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	2	0	1	0
Nombre de contrôles	1	3	3	0	1	2	2	1	0	13	3	0	1	1	
Communes	St Cyr les Champagnes	St Germain des prés	St Jory Las Bloux	St Martial d'albarède	St Médard d'excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	St Raphael	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	Total
Conforme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non conforme	Sans risque sanitaire avéré	0	1	1	0	1	2	2	0	0	0	3	0	1	32
	Avec risque sanitaire avéré	0	1	1	0	2	2	0	2	0	1	2	1	4	26
Nombre de contrôles	0	2	2	0	2	3	2	4	0	1	0	5	1	5	58

Contrôles périodiques de bon fonctionnement 2020 - CPBF *(contrôle réalisé tous les 6 ou 9 ans, selon le cas)*

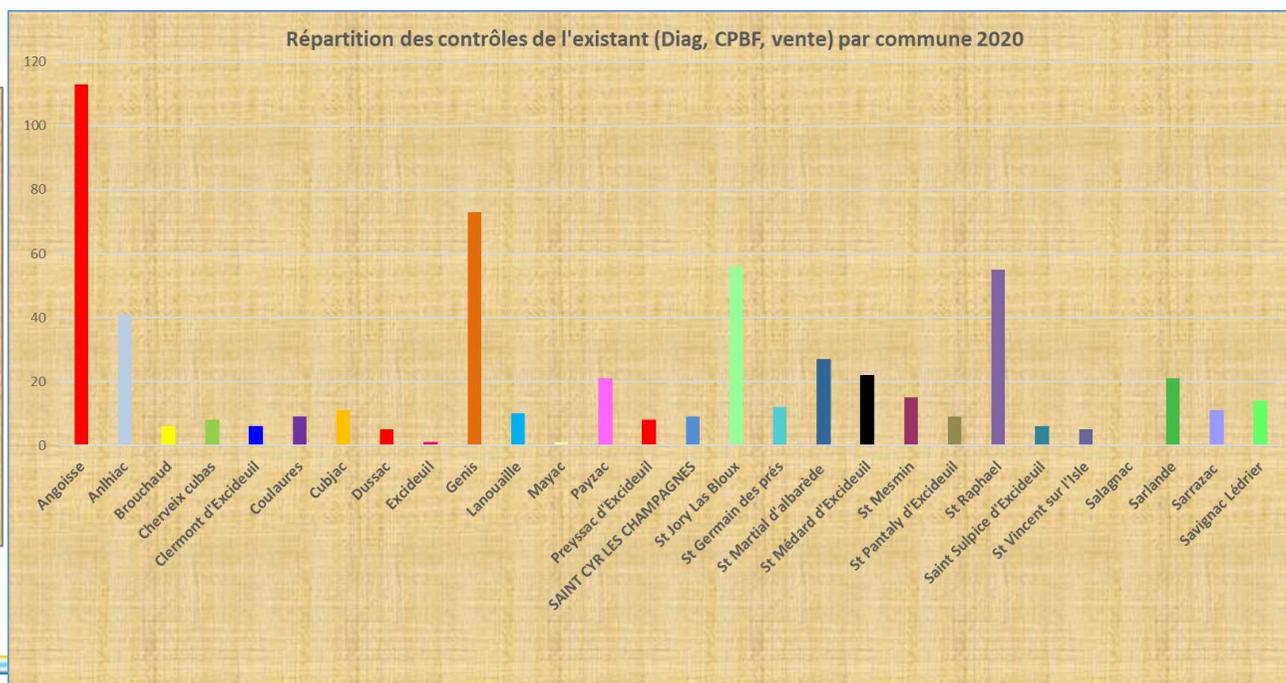
Communes	Angoisse	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac Auvézère Val D'ans	Dussac	Excideuil	Genis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil
Conforme	20	2	0	2	1	1	2	3	0	4	5	0	14	4
Non conforme	Sans risque sanitaire avéré	65	30	2	6	4	5	1	1	43	1	1	5	3
	Avec risque sanitaire avéré	27	6	1	0	0	1	0	0	13	1	0	1	0
Nombre de contrôles	112	38	3	8	5	7	9	4	1	60	7	1	20	7

Communes	StCyr les Champagnes	St Germain des prés	St Jory Las Bloux	St Martial d'albarède	St Médard d'excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	St Raphael	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	Total
Conforme	5	10	4	8	8	2	2	6	1	1	0	4	6	4	119
Non conforme	Sans risque sanitaire avéré	4	40	5	14	9	7	35	2	2	0	5	3	2	303
	Avec risque sanitaire avéré	0	4	1	5	3	3	10	3	1	0	7	1	3	95
Nombre de contrôles	9	54	10	27	20	12	7	51	6	4	0	16	10	9	517

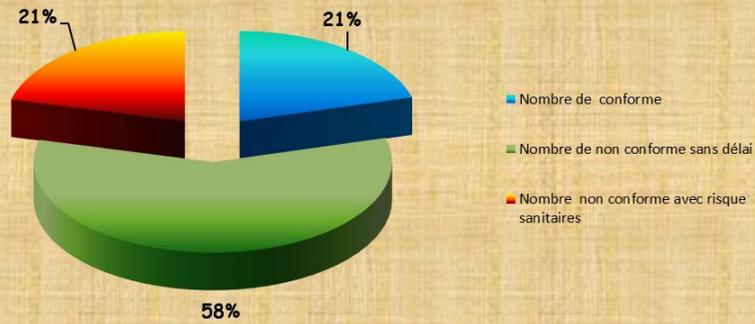
Répartition des contrôles CBF et diagnostic initial 2020



Répartition des contrôles de l'existant (Diag, CPBF, vente) par commune 2020



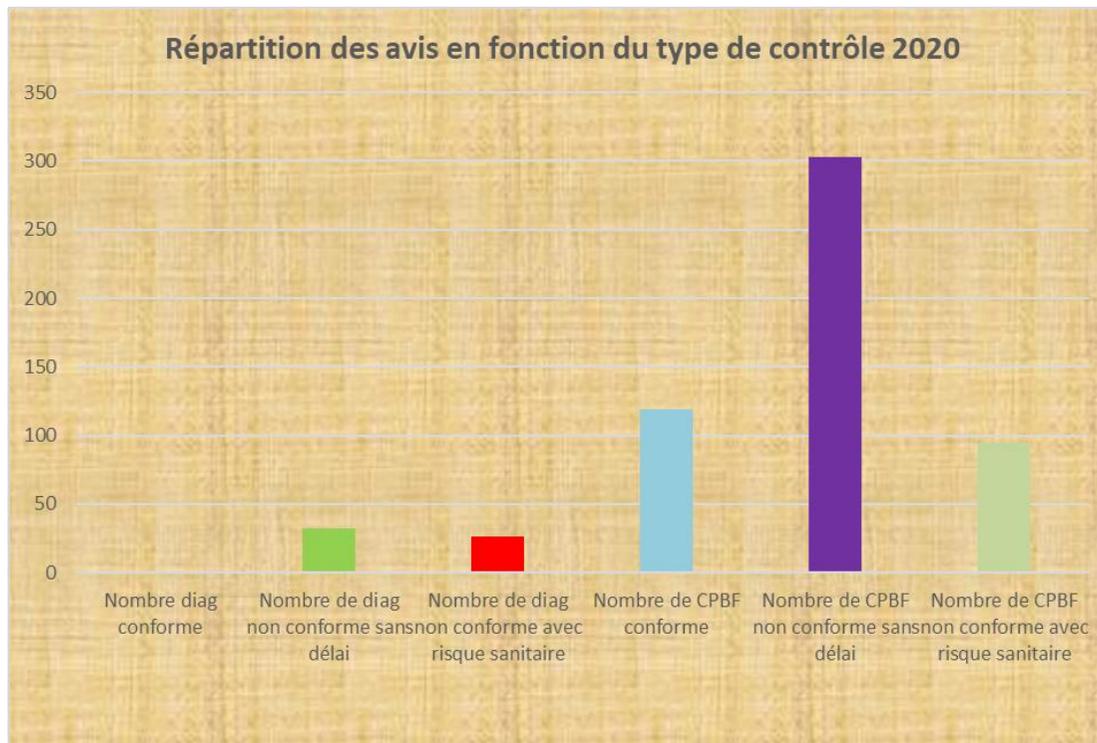
Répartition des avis (diag, CPBF, vente)
2020



Rapport entre les ventes et les
diag/CPBF 2020



Répartition des avis en fonction du type de contrôle 2020



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Le calcul de l'indicateur « Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » a été revu avec l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 :

Arrêté du 2 mai 2007 : Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 2 mai 2007, comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Arrêté du 2 décembre 2013 : L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

	2014	2015	2016	2016 à deux	2017	2018	2019	2020
Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté <i>(élimination des doublons – installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	1243	1425	1503	4107	4217	4243	4280	4361
Nombre total d'installations effectives contrôlées (en dehors des contrôles de conception et d'implantation – projets) depuis la mise en place du service <i>(élimination des doublons – installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	2321	2559	2637	5841	5936	5966	6004	6113
Taux de conformité (%)	53,55 %	55.69 %	56.99 %	70.3 %	71.04 %	71.11 %	71.3 %	71.33 %

Pour information le nombre total de contrôles réalisés par le service depuis sa création est de : **10 589**.

Par conséquent, **4 476** installations ont fait l'objet de 2 contrôles de la part du service : soit un contrôle périodique de bon fonctionnement, soit un contrôle travaux dans le cadre d'une mise en conformité.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial.

A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes.

Ce budget annexe répond à l'instruction comptable M 49.

La redevance assainissement non collectif :

Le service est financé par une redevance à la charge des usagers du service.

Le Conseil communautaire, par délibération du 26/10/2006, modifiée par les délibérations du 23/09/2008, 3/02/2011, 29/03/2012, et 16/12/2016 a fixé les tarifs de la redevance.

Le service est assujetti à la TVA

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif :

	Désignation	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de la Collectivité Prestations HT	Contrôle de conception et d'implantation installations neuves ou réhabilitées	47,39	47,39	47,39	47,39	47,39	110 €	110 €	0%
	Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées	18,01/an sur 5 ans	90,05 € ou 18,01 €/an sur 5 ans	90,05 €	90,05 €	90,05 €	110 €	110 €	0%
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	18,01/an sur 5 ans	90,05 € ou 18,01 €/an sur 5 ans	90,05 €	90,05 €	90,05 €	105 €	105 €	0%
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente	18,01/an sur 5 ans	90,05 €	90,05 €	90,05 €	90,05 €	120 €	120 €	0%
Redevances et Taxes	TVA	7%	7%	10%	10%	10%	10%	10%	

Les redevances sont perçues par titre de recette exécutoire émis par la Trésorerie d'Excideuil.

 Dépenses et recettes d'exploitation 2020

Dépenses réelles :

- Personnel : 110 661,82 €
- Fonctionnement : 15 326,07 €

125 987,89 €

Recettes réelles :

- Redevances ANC : 75 180,09 €

75 180,09 €

Pour rappel :

- l'exercice 2016 du SPANC de la CCCRP s'est clos avec un excédent de 166 391.08 € (lié au prélèvement par anticipation de la redevance sur la facture d'eau potable) permettant l'absorption de la dette liée au remboursement de la redevance ANC pour les usagers n'ayant pas eu le contrôle associé.
- En fin d'exercice 2019, cet excédent était de 73 535.63 €
- En fin d'exercice 2020, cet excédent n'est plus que de 22 727,83 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC

 **Investissements 2020**

Néant

 **Etat de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes

	2020
Encours de la dette au 31/12/2020	0
Remboursement au cours de l'exercice	0
dont en intérêts	0
dont en capital	0